



Contrat de travail-responsabilite d'un commercial roulant

Par **PATRICE**, le **18/05/2009** à **18:51**

Bonjour,

Je vais embaucher un technico-commercial qui va réaliser des tournées régulières de facturation.

PS / Le matin, il prend le véhicule de la société et le ramène le soir...il ne rentre pas chez lui avec le véhicule

Je voudrais matérialiser dans son contrat de travail un article l'informant de ses obligations en tant que chauffeur.

Par exemple, pas d'alcool au volant, pas le droit de prendre une tierce personne dans la voiture, respecter la réglementation du code de la route, avoir son permis et tous ses points.....informer la direction sur l'état des pneus, la révision, la propreté du véhicule chaque fin de semaine...

Pourriez-vous m'aider à mettre en place cet article de sensibilisation ?

Comptant sur votre conseil éclairé,
Recevez, Cher Maître mes salutations respectueuses.
Patrice GOEURY